



Mon fils a-t-il droit à une pension alimentaire?

Par **evelune_old**, le **12/08/2007 à 19:29**

J'ai divorcé en 2004 par consentement mutuel. J'ai 3 enfants et nous avons opté pour la garde alternée. Jusqu'à présent nous partageons tous les frais pour les enfants de manière équitable. Mon fils aîné vient d'avoir 18 ans et il part à Nantes faire des études en alternance (il aura un salaire de 450€ mais devra rentrer à Brest toutes les semaines car son employeur est sur Brest) J'ai 1036€ à payer pour les frais liés à la location de l'appartement de mon fils (caution, frais d'agence...). Le papa devait partager. Mais sous prétexte que mon fils a ouvert un compte bancaire à son nom (il avait un compte sous administration légale de son père) il ne veut plus rien payer pour son fils. Il exige d'avoir procuration sur le compte pour avoir des vues dessus. Mon fils est majeur et ne le veut pas. Je ne peux subvenir seule aux besoins de mon fils car il y a beaucoup de frais suite à ses études loin de la maison. Puis-je avoir une pension alimentaire et comment faire? merci